



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 février 2015

Soixante-neuvième session  
Point 61 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2014

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/69/482)]

### 69/153. Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

*L'Assemblée générale,*

*Prenant note* de la décision 2014/242 du Conseil économique et social, en date du 16 juillet 2014, relative à l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

*Prenant note également* des demandes concernant l'élargissement de la composition du Comité exprimées dans la note verbale, en date du 10 décembre 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>, dans la lettre, en date du 18 février 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>, dans la note verbale, en date du 3 mars 2014, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies<sup>3</sup> et dans la lettre, en date du 15 mai 2014, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies<sup>4</sup>,

1. *Décide* de porter de 94 à 98 le nombre d'États membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire les membres qui occuperont les sièges supplémentaires lors d'une réunion de coordination et de gestion en 2015.

*73<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 2014*

<sup>1</sup> E/2014/62.

<sup>2</sup> E/2014/47.

<sup>3</sup> E/2014/48.

<sup>4</sup> E/2014/79.

